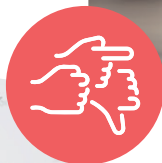


COLLOQUE ORGANISÉ PAR



EDA ALIÉNOR  
École des avocats



LE HARCÈLEMENT  
MORAL AU TRAVAIL

20 ANS  
DÉJÀ.

VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2022  
DE 8H30 À 18H00

▶ | CONTACT

Centre de Recherches sur  
l'Entreprise, les Organisations et le  
Patrimoine

Faculté de droit et des sciences  
économiques de Limoges

Tel | 05.55.14.90.16

Contact mail pour l'inscription :  
gulnaz.coban@unilim.fr

📍 | OÙ NOUS RETROUVER

Dès 8h30 | Faculté de Droit et des Sciences  
Économiques | Campus centre-ville

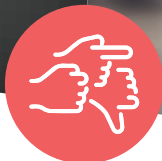
5 rue Félix eboué 87000 Limoges

🏠 | PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



# LE HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL

## 20 ANS DÉJÀ.



### COLLOQUE

placé sous la Présidence de  
M. le Professeur Christophe RADE, Université de Bordeaux

### MATINÉE

#### 8h30 Accueil

#### 9h00 Discours d'ouverture

- Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE, Présidente de l'Université de Limoges
- M. Alain SAUVIAT, Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
- Maître Bertrand VILLETTE, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Limoges

#### 9h20 Présentation du colloque et données statistiques

- Mme Gulsen YILDIRIM, Maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Limoges - Directrice exécutive du CREOP
- M. Richard DOUDET, Avocat au Barreau de Limoges - Spécialiste en Droit du travail

#### 9h30 Du concept psychologique à la définition juridique du harcèlement moral

- *La genèse du harcèlement moral et de sa traduction en droit.*
- Mme Marie-France HIRIGOYEN, Psychiatre, Psychanalyste
- *Les contours de la définition juridique du harcèlement moral et des notions juridiques voisines.*
- M. Patrice ADAM, Université de Lorraine

#### 10h30 Les apports de la jurisprudence à la définition initiale.

- *Le critère de répétition des agissements de harcèlement moral.*
- Mme Gulsen YILDIRIM, Maître de conférence - Université de Limoges - Directrice exécutive du CREOP
- *La consécration du harcèlement institutionnel : la jurisprudence France télécom.*
- M. Alain CARILLON, Conseiller référendaire à la Chambre sociale de la Cour de cassation

#### 11h15 La preuve du harcèlement moral

- *Loyauté et recevabilité des divers moyens de preuve.*
- Mme Estellia ARAEZ, Avocate au Barreau de Bordeaux
- L'enquête interne : Incontournable et périlleuse.*
- M. Richard DOUDET, Avocat au Barreau de Limoges, Spécialiste en droit du travail - Chargé d'enseignement à l'IAE de Limoges

### APRÈS-MIDI

#### 14h00 Le harcèlement moral dans la fonction publique

- Mme Hélène PAULIAT, Professeur de Droit public, Université de Limoges, membre du CSM

#### 14h30 La réparation des préjudices liés au harcèlement moral

- *La réparation des préjudices des fonctionnaires victimes de harcèlement moral.*
- Mme Christelle MAZZA, Avocat au Barreau de Paris
- *La réparation des préjudices des salariés de droit privé victimes de harcèlement moral.*
- Mme Dominique VAL, Avocat aux Barreaux de Brive et de Tulle - Spécialiste en Droit du travail

#### 15h30 Les actions de prévention du harcèlement moral

- *Le cadre juridique des outils de prévention du harcèlement moral au travail.*
- M. Loïc LEROUGE, Directeur de recherche au CNRS, Bordeaux
- *La prévention des dynamiques de harcèlement systémiques dans les organisations.*
- Mme Martine BRASSEUR, Professeur de sciences de gestion, Université Paris Descartes

#### 16h30 Rapport de synthèse : Quel avenir pour le harcèlement moral ?

- M. le Professeur Christophe RADE, Université de Bordeaux

#### NOS PARTENAIRES

